Roquefort La Bédoule
Entre vignes & collines

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Jean-Nicolas BECUE - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Marina HOCQUET à Anne-Marie VIET - Ludovic COQUILLAT à Philippe BELTRANDO - Virginie DELEAU à Virginie DEFRANCE - Marie-Thérèse FOURNIER à Jocelyne BONTOUX.

ABSENTS (Excusés) :

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Quorum : 15

Secrétaire de séance :
Anne-Marie VIET

Pour : 27
Contre : 1
Abstentions : 1

N° DELIB_17_2025

Objet : Attribution de subventions exceptionnelles aux associations

Rapporteur : Marie-Christine MORRUZZI-COQUELIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal son soutien aux projets du tissu associatif.

Ce soutien peut être, bien sûr, financier mais aussi logistique et technique. Les subventions peuvent être annuelles pour le fonctionnement de l'association et votées lors du budget primitif de la ville.

Mais elles peuvent également être exceptionnelles pour soutenir la réalisation d'un projet spécifique et ponctuel, d'une opération prévue dans l'année et dont le financement est clairement identifié.

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations :

- Carrefour Citoyen pour un montant de 200€ dédié à l'expansion de la manifestation BEDOUL'ART.
- Club de l'Avenir pour un montant de 400€ dédié à l'organisation d'une manifestation, à l'occasion de leurs 60 ans d'existence.
- Groupo Sant Aloi Bedoulenco pour un montant de 1 500€ dédié à l'achat d'un van pour transporter les bêtes.
- La Croix Rouge engagée dans l'assistance à Mayotte, dévastée par le cyclone Chido, pour un montant de 1 500€. La population sinistrée se trouve confrontée à une situation dramatique, d'une ampleur inédite. Sensible au drame humain et aux dégâts matériels engendrés par cette catastrophe exceptionnelle, la commune de Roquefort-La Bédoule tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est possible de faire droit à ces demandes,

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Art. 1 : ALLOUE une subvention exceptionnelle à chacune des associations suivantes :

- Carrefour Citoyen pour un montant de 200 €
- Club de l'Avenir pour un montant de 400 €
- Groupo Sant Aloi Bedoulenco pour un montant de 1 500 €
- Croix Rouge Française pour un montant de 1 500 €

L'ensemble constitue un montant global de 3 600€.

Art.2 : PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites à l'article 65748 du budget 2025 pour les associations,

Art.3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 27 - Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

Contre : 1 - Jean-Nicolas BECUE.

Abstentions : 1 - Patrice ENSARGUEX.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 31 mars 2025.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

La Secrétaire de séance
Anne-Marie VIET

LeMaire,

Marc DEL GRAZIA

AR-Préfecture de Marseille	Acte certifié éxécutoire
013-211300850-20250403-5-DE	Réception par le Préfet : 03-04-2025 Publication le : 03-04-2025

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12